

matériels qui distinguent les Canadiens sur le plan physique, si toutefois c'est possible. Une politique de l'identité canadienne devrait à mon avis mettre ces domaines en évidence. Par comparaison, la production des industries extractives consiste en biens de consommation internationaux, neutres et dépourvus de personnalité. De toute évidence, l'identité nationale du propriétaire n'a qu'un effet lointain, si toutefois il en a un, sur le caractère de la production.

Il y a une seconde raison, plus importante encore, pour laquelle la propriété étrangère de l'industrie d'extraction ne représente aucune menace pour l'identité canadienne. Il n'y a aucune industrie où le gouvernement puisse exercer un contrôle plus effectif et plus complet, quel que soit le propriétaire. Une fois fait, un investissement en ressources naturelles reste captif de la politique nationale et en devient même l'otage comme ce n'est le cas pour aucune autre industrie.

Quel contraste entre une exploitation minière d'une part, et une entreprise d'électronique moderne, typiquement internationale, d'autre part. Les travaux de développement de la société minière doivent se faire ici, physiquement. Celles de la société d'électronique peuvent se faire n'importe où, dans un autre pays, ou au milieu de l'Atlantique. Dans l'entreprise d'électronique internationale typique, aucun produit n'est entièrement fabriqué dans un seul pays. Même le simple rasoir électrique, la machine à taper ou l'appareil de radio est un produit multinational. L'entreprise étrangère est le seul acheteur et souvent le principal fournisseur de sa filiale canadienne.

Dans son cas, les priorités nationales du gouvernement du pays hôte ont bien peu d'importance. La position négociatrice de la société internationale est excellente. Il est vrai que l'usine et le matériel canadiens sont peut-être captifs, mais ces biens sont inutiles sans le reste de l'exploitation internationale.

Au contraire, l'industrie d'extraction est toute située ici. Les priorités du gouvernement doivent être acceptées. Il n'est pas question de pouvoir négociateur, sauf pour ce qui est des investissements futurs que le gouvernement peut accueillir ou non, à son gré. Les politiques ouvrières et les normes comme celles de l'emploi du personnel indigène, des étapes de transformation, des prix, y compris le régime des deux prix, des permis d'exportation qui permettent l'embargo, relèvent toutes du gouvernement hôte et, de fait, ont toutes été imposées à des degrés divers par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. En réalité, toutes ces mesures que j'ai décrites ont été imposées dernièrement dans une mesure variable par les gouvernements fédéral et provinciaux.

• (9.00 p.m.)

Je souhaite du succès au ministre dans sa recherche d'un acheteur canadien de la société Home Oil. Tous les Canadiens lui souhaitent du succès. S'il réussit, tout le monde en sera heureux. Sinon, je prie le gouvernement d'envisager l'achat de cette société soit pour la Couronne soit en l'offrant à la Corporation de développement du Canada lorsque cette dernière sera établie. Mais j'espère sincèrement qu'on ne prendra aucune mesure qui découragerait les sociétés étrangères d'investir au Canada. Notre pays n'a pas besoin d'une politique de ce genre et il ne peut se permettre de l'adopter.

[M. Kaplan.]

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, la Chambre est actuellement saisie du problème de la vente de la compagnie Home Oil à des intérêts américains, et ce par la cession des actions de M. Brown, en sa qualité de principal actionnaire, au profit d'un actionnaire américain.

Ce problème, monsieur l'Orateur, signalé par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), nous fait voir la nécessité d'une politique économique canadienne. Pour se situer dans ce contexte, on se souviendra que la compagnie Home Oil est le plus grand producteur d'huile canadien. Au fait, il s'agit de la plus importante société pétrolière indépendante canadienne. Son actif se chiffre à plus de 240 millions de dollars. La Home Oil vend chaque année plus de 350 millions de gallons de pétrole liquide et possède actuellement environ 10 p. 100 des actions de Trans-Canada Pipe Lines. Il s'agit maintenant d'une proposition de vente à la compagnie américaine Ashland Oil, vente qui se ferait pour 10 millions.

Il semblerait, monsieur l'Orateur, qu'à l'heure actuelle, la Cygnus Corporation possède environ 43.5 p. 100 des actions de la Home Oil, et que M. R. A. Brown, à lui seul, possède 50.3 p. 100 des actions de la Cygnus Corporation. La raison de la vente est que M. Brown, président de Home Oil, est maintenant endetté à court terme de 90 millions et qu'il lui faut payer au delà de \$200,000 d'intérêt par mois sur cet emprunt. Il aurait apparemment emprunté 24 millions, payables sur demande, à la Banque de Nouvelle-Écosse, et au delà de \$1,431,000 à la Banque Impériale de Commerce du Canada. Enfin, M. Brown avait le contrôle de la Home Oil depuis 1952. C'est dire que cette compagnie d'huile foncièrement canadienne fonctionnait au Canada depuis 1952. Et je dois dire « fonctionnait », car selon les informations qui nous sont parvenues et qui d'ailleurs contredisent la position du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), il semblerait que cette compagnie n'est plus canadienne.

Le ministre prétend qu'il a fait une sorte d'opposition « pieuse » à l'endroit de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis pour que cette transaction ne soit pas acceptable par le gouvernement canadien, mais si l'on s'en rapporte aux réponses qu'il a faites au cours de la période des questions, aujourd'hui, on constate que les séances de « patinage de fantaisie » ne finiront pas de sitôt.

Si l'on situe ce problème particulier dans un contexte canadien, on devra reconnaître qu'actuellement, au delà de 87 p. 100 des producteurs canadiens d'huile et d'essence dépendent d'intérêts étrangers. Ainsi, 99 p. 100 des usines de raffinage seraient de propriété étrangère. Qu'y a-t-il de « canadien » dans l'industrie pétrolière? Les capitaux? Non. La direction de ces entreprises? Non plus. En fait, la majorité de l'industrie pétrolière au Canada appartient à des intérêts étrangers. Ce que nous avons, au Canada, ce sont des richesses naturelles que nous supplions les étrangers de venir développer à notre place, car nous ne disposons pas des capitaux nécessaires pour le faire nous-mêmes. Nous nous heurtons toujours au même problème fondamental, celui du capital canadien.

Monsieur l'Orateur, longtemps au Québec, on disait que pendant qu'on apprenait comment on s'était fait vaincre sur les Plaines d'Abraham, au Canada anglais, on apprenait comment deux plus deux font quatre, plus tant p. 100 d'intérêt. On a dit que c'était une explication vala-